

Conseil général du

05.07.2004

RAPPORT

NO 16

DU CONSEIL COMMUNAL

- a) Discuter et approuver la donation d'une parcelle de 2841 m² (sous réserve de la confirmation de la surface par le bureau du géomètre) d'une valeur approximative de Fr. 136'00.- . à l'entreprise Milpuce électronique pour la construction de locaux industriels.*
- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte de vente relatif à cette parcelle.*

Installée aux Bois depuis 1990, l'entreprise Milpuce électronique emploie actuellement une vingtaine de personnes.

Elle occupe 3 modules de l'usine-relais, propriété de Poli-Indus et pallie au manque de place de stockage en louant quelques garages dans la localité.

Les prestations en matière d'assemblage de modules électroniques proposées par Milpuce touchent aussi bien les secteurs d'activités médicales, industrielles que publiques.

L'entreprise prévoit un développement de ses activités grâce à un volume d'affaires en augmentation et projette de doubler sa capacité en postes de travail à moyen terme.

Cependant, l'entreprise Milpuce sera contrainte de libérer les locaux loués à Poli-Indus à la fin juin 2005, pour cause de dédite.

Elle est à la recherche d'une surface d'exploitation d'au moins 1000 m².

Monsieur Donzelot, directeur, souhaite rester implanté aux Bois pour diverses raisons ; force est de constater malheureusement, qu'il n'existe actuellement pas de locaux disponibles dans la commune qui pourraient satisfaire aux besoins de sa société.

Aussi, le Conseil communal et la Commission de Promotion Economique, soucieux de maintenir non seulement des emplois, mais aussi un savoir-faire novateur en plein essor dans notre village, ont travaillé de concert avec la Promotion Economique du Jura pour inciter Monsieur Donzelot à envisager la construction de locaux pour sa société aux Bois.

Sachant que les promotions économiques neuchâteloise et bernoise convoitent l'implantation de Milpuce dans leur canton respectif, les autorités communales des Bois souhaitent offrir à cette entreprise des conditions, au niveau des charges financières notamment, concurrentielles à celles reçues des cantons voisins.

Le Conseil communal, ainsi que la Commission de Promotion Economique vous recommande vivement d'accepter la donation.... (*voir titre*)